

SITUATION DES SERVICES ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX A COMPTER DU 11 MAI

Il appartient à la Mairie de mettre en œuvre à l'échelle de ses services publics et équipements les mesures décidées par le Gouvernement dans le cadre du processus de déconfinement lié à la crise du COVID-19. Cela repose sur le croisement de deux considérations :

- Le strict respect des directives données par les Ministères et la Préfecture
- L'identification de nos responsabilités et de nos moyens (matériels et humains) pour s'assurer que nos décisions prennent pleinement en compte les mesures sanitaires attendues

Nous vous informons des mesures qui ont été arrêtées à ce jour. Le contexte sanitaire, les moyens à mobiliser ainsi que les décisions gouvernementales sont de nature à évoluer ; nous restons en contact avec la Préfecture et vous informerons des modifications apportées à ce qui est annoncé ici. Dans l'attente, ces mesures sont applicables jusqu'à nouvel ordre, et au moins jusqu'au 2 juin.

Ecoles et activités périscolaires

La réouverture des écoles est actuellement en cours de préparation avec l'Inspection Académique, les directrices d'écoles et le Muretain Agglo. Les parents d'élèves recevront une communication dédiée dès que toutes les décisions auront été arrêtées et afin de préciser les modalités d'accueil.

Accueil de la Mairie

L'accueil de la Mairie rouvrira au public à compter du mercredi 13 mai aux horaires habituels.

Des mesures sanitaires particulières seront mises en place et le hall d'accueil ne sera accessible qu'à deux personnes à la fois.

Le déplacement en Mairie sera à limiter aux démarches administratives imposant une présence physique (remise de documents originaux, signature...). Des échanges par téléphone ou courriel seront à privilégier (contact@mairie-pinsaguel.com ; 05 61 76 29 88) et la plupart des démarches pourront être faites sans avoir à se rendre en mairie.

La majorité des informations et des formulaires administratifs utiles restent disponibles sur le site internet de la Mairie : www.mairie-pinsaguel.com

Les démarches d'état civil urgentes restent assurées ; les mariages et PACS sont reportés.

Les demandes de rendez-vous avec les services ou élus seront réduits au strict nécessaire, après premiers échanges par téléphone ou courriels.

Le service urbanisme restera fermé au public : les renseignements pourront être pris par courriel et les dossiers seront déposés par courrier ou à l'accueil.

Médiathèque

Les locaux de la médiathèque restent fermés au public mais un service de retrait de documents préalablement réservés est spécifiquement mis en place.

Le choix des documents par les usagers se fera via le catalogue en ligne : <http://mediatheque.mairie-pinsaguel.com/>

La commande des documents choisis se fera prioritairement par mail : mediatheque@mairie-pinsaguel.com

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, la commande pourra se faire par téléphone (05.61.76.88.68) uniquement le mardi aux horaires suivants : 10h-12h / 14h-18h.

Les prêts/retours auront lieu uniquement le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h dans le sas de la salle des fêtes aménagé à cet effet (accès du public sous respect de mesures sanitaires affichées à l'entrée).

NB : Les commandes passées par mail le mercredi et les jours suivants ne seront distribuées que le mercredi d'après.

Accueil de la Maison de la Vie Locale

Cet accueil reste fermé ; vous pourrez prendre contact avec le service « vie locale » par courriel : vielocale@mairie-pinsaguel.com et des documents pourront être déposés à l'accueil de la Mairie.

Salles mises à disposition des associations / Locations

L'ensemble des salles associatives resteront fermées. Les locations sont suspendues.

Nous n'avons pour le moment pas de visibilité sur les dates de reprise des mises à disposition des salles.

Centre Initiatives Jeunes

Le CIJ restera fermé. Des activités pour les prochaines semaines et mois sont en préparation et seront déployées selon les possibilités règlementaires et sanitaires.

Equipements sportifs

Le complexe sportif de la Muscadelle reste fermé.

Le stade et le city-stade sont amenés à être rouverts mais limités à des usages de sport individuel (sous réserve de confirmation définitive de la Préfecture d'ici le 11 mai).

Concernant les courts de tennis et terrains de pétanque, l'activité en plein air semblerait autorisée. Nous sommes en train de faire le point avec les deux clubs concernés afin d'identifier, avec l'appui d'informations venant de leur Fédération, si la Mairie est en mesure d'autoriser de nouveau l'accès à ces équipements.

Toutes ces activités sportives devront se pratiquer sous réserve du respect des règles de distanciation sociale et de gestes barrières.

Aires de jeux

Les aires de jeux pour enfants resteront fermées.

Déchets

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables a été maintenue tout au long de la période de confinement ; la collecte des déchets verts a repris depuis le 29 avril (prochains ramassages selon le calendrier prévu). La déchetterie de Roques est de nouveau ouverte ; celle de Labarthe-sur-Lèze reste fermée.

Dans un tel contexte sanitaire, je ne doute pas que vous comprendrez et saurez respecter les mesures annoncées.

Je vous prie de croire au meilleur dévouement de l'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux afin de continuer de vous apporter un service public de qualité dans une situation inédite.

Jean-Louis COLL
Maire de Pinsaguel

